

Note 20-24

Mise à jour de votre programme éducatif (PÉ)

Pour la majorité d'entre vous, cette période en est une moins achalandée.

Considérant que :

- La mise à jour de votre programme éducatif est prévue pour juin;
- Vous avez reçu, la semaine dernière, un outil intéressant de la part de vos conseillères pédagogiques pour vous soutenir dans votre mise à jour;
- Vos conseillères, Suzie Boissonneault (sboissonneault@virecrepe.com) et Karine Guillemette (kguillemette@virecrepe.com) sont là pour vous aider.



Le moment pourrait être idéal pour travailler à cette mise à jour.

Fiches d'assiduités pour la période du 9 au 27 mars – non obligatoires

Nous venons d'apprendre que, pour la période du 9 au 27 mars, vous n'êtes pas dans l'obligation de produire des fiches d'assiduité, cette période en ayant été une de transition. Ne sachant pas si le Ministère créera un code pour les absences dues au Covid-19, nous vous demandons de ne pas nous faire parvenir les fiches et surtout de ne pas faire venir de parents pour les signer. Gardez en note les présences de la semaine du 9 mars et pour le reste, nous vous reviendrons avec de l'information supplémentaire.

Versement de la subvention et de la contribution parentale

Ce jeudi 2 avril, il vous a été déposé **la subvention pour les semaines du 9 et 16 mars tel que prévu au calendrier des versements**. De plus, il vous a été versé la contribution parentale pour la semaine du 16 mars seulement car la semaine du 9 mars a déjà été payée par le parent.

Donc le 16 avril, il vous sera versé les subventions et la contribution parentale pour les semaines du 23 et 30 mars tel que prévu au calendrier que vous trouverez ici :

<https://virecrepe.com/wp-content/uploads/2020/03/Instruction9-Annexe-5-Calendriers-versement-subventions2019-2023.pdf> .

Merci de votre attention!

Martin Demers, directeur général

